



La tablette de janvier



RETRAITES : Ni un jour, ni un mois, ni un an de plus pour l'UNSA-FP

L'UNSA Fonction Publique réaffirme son opposition :

- à la modification de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans, à l'augmentation du nombre de trimestres déjà fixé à 172, soit 43 ans, pour la génération née en 1973, à une accélération de l'augmentation du nombre de trimestres.

Comme tous les partenaires sociaux, l'UNSA sera reçue par Elisabeth Borne. Cela ne modifiera pas le contenu des propositions gouvernementales.

L'intersyndicale se réunira dès que seront connus les détails du projet et arrêtera les premiers temps d'une mobilisation unitaire.



RETRAITE OE INSALUBRES : LA GALERE CONTINUE...

Il est toujours aussi compliqué de partir en retraite au titre des travaux insalubres pour les ouvriers de l'Etat. La remise en cause des relevés d'expositions sur l'ensemble de la carrière provoque de l'anxiété, de l'incompréhension, voire de la colère...d'autant plus que les dossiers « retraite » sont déposés plus de douze mois avant le départ présumé.

Des attestations sont demandées aux commandants d'unités deux à trois mois avant la date de départ...les unes venant modifier les autres.

Pour l'UNSA-Défense, cette situation génère une importante angoisse conduisant à des RPS. La DRH-MD doit prendre à bras le corps cette situation afin de permettre aux OE exposés durant des décennies de bénéficier de ce droit sans lecture restrictive.

HAUSSE MINIMALE DU MINIMUM DE TRAITEMENT

Le gouvernement a décidé d'augmenter le minimum de traitement d'un point d'indice afin de garantir les rémunérations des agents publics au 1er janvier. Aucun agent public ne sera payé sous le SMIC. Selon le décret publié le 23 décembre, le minimum de traitement de la fonction publique sera augmenté d'un point d'indice, passant de l'indice brut majoré 352 à 353, soit à 1 712,06 euros bruts mensuels, au 1er janvier également.

L'UNSA Fonction Publique renouvelle sa revendication d'une conférence salariale en début d'année alors que l'inflation progresse toujours, à 6,2% sur un an.

